



- Mairie de Larra -  
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 03/10/2023

Arrêté numéro : AM 1.2023.10

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE**

Date d'affichage : 04/10/2023

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS  
TEMPORAIRE**

**Le Maire de la commune de LARRA,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;  
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Présidente de l'association *Génération Larra* est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la diffusion de la coupe du monde de rugby qui aura lieu à Larra, le vendredi 06 octobre 2023 de 19h00 à 00h00.

**Article 2 :**

Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 03/10/2023

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

